

nous acceptons que la vraie solution durable soit le principe de la fixation d'un prix à partir du coût complet, mais notre pays a un tel arriéré que nous devrions revenir au principe de l'octroi de subventions jusqu'à ce que nous soyons à jour.

Un autre point que personne ne conteste vraiment est qu'il incombe aux hauts paliers de gouvernement d'assurer la redistribution des fonds perçus, par exemple, par l'entremise des paiements de transfert fédéraux et de l'aide provinciale aux petites municipalités.

J'aimerais aborder brièvement la question des subventions temporaires de rattrapage. À mon avis, le financement provisoire offert par les hauts échelons de gouvernement soulève certains problèmes.

D'abord, les municipalités qui pourraient profiter d'un tel financement seraient celles qui, de toute façon, comptent entreprendre les travaux dans un avenir rapproché.

Deuxièmement, un ou plusieurs organismes gouvernementaux devraient déterminer quels sont les projets et les coûts admissibles. Les règles qui régissent le programme de la SCHL se sont compliquées et les provinces les ont considérées comme de la paperasserie fédérale excessive; elles ont cessé d'être utilisées et ont finalement été entièrement abolies.

Troisièmement, une fois le programme de subventions rétabli, il est inévitable que des pressions soient exercées pour le faire proroger. La clause initiale de remboursement conditionnel du programme de la SCHL ne devait être en vigueur que pendant deux à trois ans. En fait, d'une prorogation à une autre, elle l'a été pendant 18 ans.

Enfin, et principalement, un programme de financement provisoire nuirait à la productivité, c'est-à-dire qu'il retarderait tout simplement l'élaboration d'une solution à long terme plus rationnelle.

Pour terminer, je citerai un extrait d'un discours que M. Peter Rodgers, de l'Université Harvard, a prononcé récemment devant le Conseil des sciences du Canada.

Dans le domaine des ressources en eau, nous devrions nous rappeler que nous n'en avons que pour notre argent. Tant au Canada qu'aux États-Unis, les tarifs exigés pour l'eau sont incroyablement bas.

C'est aussi ce qu'a dit le député d'Okanagan—Shuswap dans son discours.

Nous livrons une marchandise précieuse à des consommateurs riches qui accepteraient de payer de fortes sommes en échange. Il laisse entendre qu'une combinaison de politique tarifaire dynamique et de lois rigoureuses sur l'environnement permettrait au Canada d'obtenir le contrôle de ses ressources en eau d'une façon efficace du

point de vue du marché et de l'environnement. Nous ne nous en sentirions tous que mieux.

[Français]

M. Mac Harb (Ottawa—Centre): Monsieur le Président, premièrement, je veux commencer par féliciter le député du NPD pour sa présentation. C'est encourageant d'entendre un député de cette Chambre, du Nouveau parti démocratique, appuyer la question de l'infrastructure au Canada.

[Traduction]

Vous vous le rappelez peut-être, monsieur le Président, lorsque cette question a été soulevée pendant la campagne électorale de 1988 par M. John Turner, le chef de l'opposition de l'époque, que le NPD a refusé d'appuyer quelque plan que ce soit ou quelque véritable initiative que ce soit en matière d'infrastructure.

Je trouve maintenant très encourageant de constater un certain changement de politique ou d'attitude, pour la simple raison que nous, du Parti libéral, avons toujours invité tous les députés à la Chambre, sans égard à leur affiliation politique, à appuyer une initiative fédérale qui aurait été mise en oeuvre en association avec les provinces et avec les municipalités.

Si vous vous le rappelez, monsieur le Président, nous avons promis de consacrer 5 milliards de dollars à des travaux d'infrastructure au Canada. Selon le raisonnement que nous tenions à l'époque, l'investissement de 5 milliards de dollars étalé sur cinq ans aurait permis de créer environ 314 000 emplois. Le besoin d'emplois est très grand partout au Canada. Nous avons appliqué à l'époque un raisonnement qui avait été proposé par Informetrica, une firme d'experts-conseils qui affirmaient que cette initiative aurait permis de créer trois fois plus d'emplois que l'accord de libre-échange.

Mon collègue, le porte-parole ministériel, a invoqué un argument historique pour appuyer certaines des affirmations qu'il faisait. Il a donné, à mon avis, une réponse théorique à un problème bien réel. Je tiens à lui rappeler que la véritable participation aux travaux d'infrastructure municipaux remonte à la période de 1938 à 1949, lorsque la Loi sur l'aide aux améliorations municipales était en vigueur. Le gouvernement fédéral octroyait alors de l'argent pour la construction de routes et les services d'adduction d'eau et d'égouts.

Nous avons ensuite eu un autre programme, le Programme d'aide au traitement des eaux d'égouts, qui a été institué en 1967 et s'est appliqué jusqu'en 1974. Entre 1963 et 1966, la Loi sur le développement et les prêts municipaux a permis d'instaurer un système pour aider